

Algeria

EMBAIXADA DA REPÚBLICA
MOCRÁTICA E POPULAR DA ARGÉLIA



C. P. 1709 — MAPUTO
TEL.+258.21492070-21492203

FAX.+258.21490582-21485067

سفارة
الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية
ماپوتو

**Segment de haut niveau de la troisième Conférence des
Etats parties chargée de l'examen de la Convention sur
l'Interdiction des Mines antipersonnel**

**Déclaration de S.E.M. Mohamed Lamine LAABAS
Ambassadeur d'Algérie à Maputo**

Maputo (Mozambique) du 23 au 27 juin 2014

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer, au nom de la délégation Algérienne, nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de cette troisième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines anti personnel. Nos félicitations vont aussi aux membres du Bureau.

Je voudrais vous réitérer le plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de vos responsabilités.

C'est aussi l'occasion pour moi de vous exprimer notre gratitude, et par votre entremise, au Mozambique, pays frère et ami, pour l'accueil et l'hospitalité ainsi que pour les efforts déployés pour entourer la Conférence des conditions de succès.

Nous nous réjouissons de la tenue de cet important Sommet sur cette terre africaine, le Mozambique. Ce choix traduit indéniablement la reconnaissance de la Communauté internationale au Mozambique pour son rôle et son engagement dans la lutte contre ce fléau. Il est aussi symbolique pour le combat de toute l'Afrique, la région la plus touchée par les mines, pour se débarrasser de ce legs dans le cadre de son combat global pour répondre aux aspirations légitimes de tous les Africains à la paix et à la sécurité qui demeurent des conditions nécessaires pour le développement socio-économique du Continent.

Monsieur le Président,

Il y a environ 15 ans que nous nous sommes rencontrés ici à Maputo à l'occasion de notre première Assemblée des Etats parties au cours de laquelle nous nous sommes indignés avec force contre les ravages causés par les mines et nous nous sommes engagés à unir nos forces et à agir résolument pour y mettre fin.

Depuis, nous avons réalisé de notables progrès qui attestent que la promesse de bâtir un monde sans mines pourrait être tenue. La Convention s'est affirmée comme un cadre normatif pour éliminer ces engins meurtriers et ses normes se sont imposées comme des règles de conduite même pour les Etats non parties. Nous sommes aujourd'hui 162 Etats parties qui ont pris l'engagement solennel de participer à la consécration effective des nobles objectifs de la Convention. Ensemble nous avons nettoyé de vastes zones infectées et détruit environ 44,5 millions de mines, effort qui équivaut à un nombre équivalent de vies humaines sauvées et de mutilations évitées.

Il est également intéressant de noter que l'engagement des Etats Parties à la Convention à l'égard des victimes de mines antipersonnel s'est renforcé de façon considérable sur la base d'une approche fondée sur les droits humains, notamment à la faveur de l'adoption de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées, dont l'Algérie est partie. Aujourd'hui, en effet, les besoins spécifiques des victimes sont mieux compris et leur situation est bien meilleure qu'auparavant.

Nous sommes fiers d'avoir contribué à ces résultats qui n'auraient pas été possibles sans l'engagement des Etats parties et d'Organisations internationales, à leur tête l'ONU. Nous saluons aussi les efforts et le travail sans relâche de la société civile, de la Campagne internationale contre les mines, du CICR et d'autres acteurs. Je voudrais saisir cette opportunité pour rendre hommage à tous celles et ceux qui ont rendu ces résultats possibles, parfois au péril de leurs vies.

Cependant, force est de reconnaître que la réalisation des objectifs de la Convention demeure, hélas, encore hors de notre portée. Différents pays sont toujours touchés par le fléau des mines antipersonnel qui continue de faire des mutilations et des victimes. De surcroît, les informations rapportées ces dernières années faisant état d'emploi de mines par des Etats et des acteurs non étatiques sont source de réelles préoccupations.

Par ailleurs, en dépit des efforts déployés, les Etats parties n'arrivent pas à s'acquitter complètement de leurs engagements. En effet, certains d'entre eux n'ont pas été en mesure de détruire leurs stocks de mines dans le délai imparti par la Convention. La liste des Etats ayant fait recours aux demandes de prorogation de délais de déminage ne cesse de s'allonger d'année en année. L'assistance aux victimes et malgré les améliorations enregistrées, fait face à des carences et des insuffisances.

Cette situation s'explique principalement par le fait que les ressources mobilisées se sont avérées insuffisantes et en deçà de l'ampleur de la problématique des mines, comme le relèvent les différentes évaluations réalisées depuis le Sommet de Carthagène ainsi que nos discussions qui ont lieu cette semaine.

Monsieur le Président,

Tels sont les défis auxquels nous devons répondre et c'est vers nous que le regard des milliers de personnes se tourne pour les relever. La présence de nombreux dignitaires et responsables ayant fait le déplacement à Maputo, traduit leurs à être à l'écoute de la communauté des victimes.

Le Sommet de Maputo constitue, en effet, une occasion pour faire le bilan de ce qui a été fait et prendre les mesures nécessaires afin de surmonter les difficultés rencontrées et donner, ainsi, un nouveau souffle à la Convention. A cette fin, il est essentiel de consolider et de renforcer les acquis en poursuivant nos efforts collectifs et individuels pour détruire les mines et améliorer le sort des victimes afin qu'elles puissent jouir pleinement de leurs droits humains dans la dignité. L'approche prônée par le Plan d'Action de Maputo pour inscrire l'assistance aux victimes dans des cadres plus larges de droits humains est à cet égard très intéressante.

Il nous faut aussi faire l'effort nécessaire, pour renforcer davantage le cadre de partenariat qui sous-tend la Convention en vue d'assurer des ressources suffisantes aux pays affectés pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations. Il y a lieu d'établir, également, une articulation et une synergie entre nos efforts et toutes les opportunités disponibles aux niveaux international et régional pour favoriser la mise en œuvre du Plan d'Action de Maputo. A cet égard, nous saluons la Stratégie louable de l'ONU contre les mines pour la période 2013-2018 qui pourrait être d'une grande utilité pour nos efforts.

Pour servir la cause d'un monde sans mines, nous savons combien est important l'adhésion à la Convention des Etats qui ne l'ont pas encore fait. L'absence de l'universalité de la Convention constitue un véritable défi et une entrave réelle à la portée et à l'efficacité de nos efforts. Je saisis cette occasion pour lancer un appel à ces Etats pour qu'ils deviennent partisans avec nous de cette noble cause.

Le plan d'Action et la Déclaration de Maputo dont nous sommes saisis constituent une véritable feuille de routes pour atteindre nos objectifs. Mais, au delà du caractère solennel de nos délibérations, c'est par les actes que notre engagement sera jugé. Nous émettons le vœu que nos engagements soient traduits sur le terrain pour améliorer le sort des victimes et éviter qu'il y en ait d'autres.

Pour sa part, résolument engagée en faveur de la Convention, l'Algérie n'a ménagé aucun effort depuis sa ratification de cet instrument en 2001, pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention et promouvoir son universalité. Elle est aujourd'hui déterminée à apporter toute sa contribution pour la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du Plan d'Action de Maputo.

A ce titre, l'Algérie s'applique à concrétiser son programme 2012-2017 de nettoyage des zones minées placées sous sa juridiction. Pour améliorer la situation des victimes de mines, elle a élaboré un plan d'Action national d'assistance aux victimes qui se trouve, en ce moment même, en cours de

validation. En outre, un atelier régional à l'adresse des pays arabes sur la lutte antimine sera organisé, en octobre prochain, conjointement avec le Centre international de Déminage humanitaire de Genève.

Je voudrais dire, enfin, qu'à la veille de l'échéance 2015, nous espérons que l'action antimine soit placée au cœur de l'Agenda de développement 2015, en vue de bannir à jamais ces engins inhumains dont les conséquences entravent tout processus de consolidation de la paix et de développement socio-économique dans les zones affectées par les mines.

Je vous remercie de votre aimable attention.